

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2023-3

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BERNIER Claudine, M. CARON Yannick, M. PICHON Jean-Noël, M. GODARD Nicolas, Mme BAPAUME Martine, M. HERVOT Jean, M. DUC Michel, Mme CARRY Charlette, M. HUMBERT Eric, M. HEUSSER Jean-François, M. KNOBLOCH Othman.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
17

Absents représentés :

Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme GIRAUD Arlette (pouvoir à Mme MEZIERE)
Mme GUEDJ Florence, (pouvoir à Mme CABOT)

=====

Le Président certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/02/23

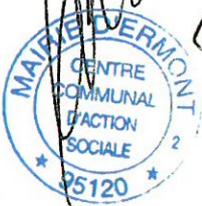
Publiée le : 07/02/23

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale, remplit les fonctions de secrétaire.



Délibération n°2023-3

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU l'article 15 du règlement intérieur du C.C.A.S. adopté par le Conseil d'Administration le 29 septembre 2022,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article 2312-1,

CONSIDÉRANT que les règles comptables relatives aux communes s'appliquent aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

CONSIDÉRANT que les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires qui doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) dans les deux mois précédents le vote du budget,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, le Président du C.C.A.S. présente un rapport analysant les axes directeurs, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette autour desquels pourra s'articuler le budget principal de la commune au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **DONNE** acte de la présentation d'un rapport portant sur les orientations du budget du C.C.A.S. pour l'année 2023 (document joint en annexe).



Pour Extrait Conforme,

Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise



Vu pour être annexé à
délibération n° 2023-3 du 27/01/23
ERMONT, le 02/02/23.....
Le Président du C.C.A.S.,

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230127-2023-3-DE
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023



Rapport orientations budgétaires du CCAS d'Ermont 2023

SOMMAIRE :

A/ LE CONTEXTE GENERAL

- 1/ Eléments de contexte l'année 2022 au détour des dates clés
- 2/ Missions
- 3/ Connaissance de la population ermontoise
 - 3.1 Evolution de la population d'après les données en vigueur au 01/01/22
 - 3.2 Composition des foyers ermontois, d'après les données en vigueur au 01/01/22
 - 3.3 Etude de la population vivant seule, d'après les données en vigueur au 01/01/22
 - 3.4 Répartition de la population ermontoise entre les hommes et les femmes, d'après les données en vigueur au 01/01/22
 - 3.5 Activités de la population ermontoise, d'après les données en vigueur au 01/01/22

B / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- 1/ Orientations budgétaires concernant les aides facultatives
- 2/ Orientations budgétaires concernant l'aide alimentaire
- 3/ Orientations budgétaires concernant le vieillissement et la perte d'autonomie
- 4/ Orientations budgétaires concernant le logement
- 5/ Orientations budgétaires concernant la petite enfance
- 6/ Orientations budgétaires concernant la politique de la ville
- 7/ Les orientations budgétaires concernant les bénéficiaires du RSA
- 8/ Les autres orientations budgétaires

C / LES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES

D/ LES ADMINISTRATEURS DU CCAS sur la mandature 2020 – 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS du 27 Janvier 2023



A/ CONTEXTE GENERAL

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Le ROB est une phase obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités. Il doit être présenté dans les 2 mois qui précède l'examen du budget.

Le ROB du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui est au cœur du Pôle Solidarité, présente le contexte général et les missions de service public assurées, puis définit les évolutions sur l'année à venir.

1/ Eléments de contexte l'année 2022 au détour des dates clés

Flambée des prix de l'énergie, tensions sur les ressources et l'offre, inflation croissante (plus de 6% sur un an en août 2022) imposent de nouvelles contraintes aux ménages dans leurs quotidiens depuis l'automne 2021, qu'il s'agisse de se déplacer, de se chauffer, de consommer. Aux tensions sur la production, liées à la période pandémique, se sont ajoutées les incertitudes sur l'approvisionnement en gaz, liées à la guerre en Ukraine. La population est ainsi invitée à la vigilance et responsabilité dans ses comportements quotidiens par le chef de l'Etat. (Source CREDOC)

Dans ce contexte général, la présentation du présent rapport et le débat qui en suivra lors du CA du CCAS est substantiellement différent des années précédentes.

Les orientations politiques du CCAS d'Ermont se pérennisent autour des priorités suivantes : Observer, informer, accompagner, penser collectivement, contribuer à l'évolution de la société, renforcer la cohésion sociale et lutter contre l'isolement.

✓ La mission première d'accueil de la **Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod** est renforcée par le **label France Services**. De nombreuses personnalités institutionnelles, dont le préfet Philippe Court, sont venues la visiter et assurent qu'un service de qualité est rendu aux personnes en difficulté. La Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod fête son premier anniversaire en février 2022.





✓ Le 24 février, la guerre russo-ukrainienne éclate.

A Ermont, du 5 au 26 mars : Plusieurs week-end de mobilisation pour les collectes de produits d'hygiène dans un premier temps, envoyées directement en UKRAINE par les équipes de la PROTECTION CIVILE, puis pour des fournitures scolaires envoyées à SWIDNICA en Pologne, ville jumelée avec ERMONT, qui a accueilli de nombreuses familles ukrainiennes.

✓ Alors que la santé mentale des Français s'est dégradée avec la crise sanitaire, un nouveau contexte anxiogène lié à la guerre s'installe en France et provoque une vraie détresse dans certains foyers.

A Ermont, le Pôle Solidarité d'Ermont met en place une **permanence gratuite de l'association PSY**, à la Maison Communale des solidarités Jacques Berthod, pour augmenter l'offre de services aux personnes en difficulté. Le suivi et l'accompagnement des Ermontois au quotidien se poursuit, tant en matière d'insertion qu'en matière d'autonomie numérique, ou encore pour pallier la vulnérabilité des familles due à des difficultés passagères, au vieillissement ou au handicap.

✓ En juin, le Président du CCAS d'Ermont a réuni **les associations à vocation sociale** afin de leur présenter l'offre solidaire sur notre ville et les inviter à travailler sur l'offre manquante :

- Les produits d'hygiène
- Les vêtements et matériel de puériculture
- La coordination de certaines actions identiques réalisées par plusieurs associations

Les associations ont prévu de travailler ensemble pour coordonner l'offre solidaire sur la ville.

✓ Selon le CREDOC, 65% des ménages ont opéré des changements de comportements pour faire face à la hausse des prix qui touche le pays depuis l'automne 2021. En particulier, les déplacements ont été réduits, le thermostat a été baissé, la diversité alimentaire amoindrie pour 44% de la population. Effectués sous la contrainte, face à la crise énergétique, et pour réussir à tenir un équilibre financier sur le fil, ces changements se traduisent par une forme de mal-être, et un sentiment de frustration, peu propices à installer des changements de société durables. La crise énergétique n'a pas été l'occasion d'une découverte de pratiques alternatives comme la location d'objet ou des pratiques collaboratives. De manière plus minoritaire (21%), quelques reports vers des mobilités douces ont été mis en œuvre par des publics plus aisés, avec des possibilités de perdurer. Les changements observés pour l'instant, surtout subis, semblent donc peu propices à une société organisée autour du paradigme de la sobriété.



A Ermont, le choix a été fait de rendre accessible les infrastructures, notamment par l'installation du **REPAIR CAFE** dans le pavillon rénové au sein du parc Beaulieu, de fluidifier l'information de façon simple et accessible, de valoriser des bénéfiques pour les individus (santé, qualité de vie), et d'être équitable envers tous les Ermontois. Les actions réalisées dans le cadre du développement durable vont en ce sens.

✓ Par leur domaine de compétence et leur positionnement local, au plus proche de la réalité sociale des citoyens et de leur quotidien, les CCAS sont les mieux positionnés pour faire vivre le pilier « social » du développement durable. L'enjeu est d'autant plus important que la crise économique et sociale entraîne une dégradation de la situation sociale des personnes les plus fragiles (hausse du chômage, précarisation et pauvreté...).

En septembre, la ville décide d'étendre toutes ces missions en lien avec la solidarité vers le CCAS, à savoir :

- La petite enfance
- Le développement durable
- La politique de la ville et la prévention spécialisée
- Le logement

Ces missions viennent compléter celles déjà exercées par le CCAS :

- L'insertion
- La lutte contre la perte d'autonomie des seniors
- La prévention santé
- Le handicap

Ainsi le budget primitif de 2023 s'attachera à traduire les projets politiques du CCAS, déjà déployés depuis deux ans et enrichis de ces nouvelles missions.

✓ Concernant les dépenses de personnel, l'année 2022 a été marquée par 3 revalorisations du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) au 1^{er} janvier, au 1^{er} mai et au 1^{er} août pour s'établir à 11,07€/heure soit 1 678.95€ mensuels (brut).

Pour tenir compte de cette hausse du SMIC, le minimum de traitement de la fonction publique prévu à l'article 8 du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 a été augmenté. Ainsi, les fonctionnaires et les agents publics contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à la valeur du SMIC perçoivent aujourd'hui un traitement afférent à l'indice majoré 352 (Indice brut 382).

Par ailleurs, l'année 2022 a également été marquée par la refonte de plusieurs grilles indiciaires : réforme des catégories C, classement en catégorie B des auxiliaires de puériculture ou encore la refonte des catégories B au 1^{er} septembre 2022.

Enfin, l'année 2022 a également été marquée par le dégel du point d'indice au 1^{er} juillet et une revalorisation à hauteur de 3.5% portant ainsi le traitement minimum à 1 707,21 € brut par mois. Cette mesure a entraîné un surcoût pour 2022 de 300 K€.



En 2022 ces revalorisations n'ont porté que sur les 6 derniers mois, mais leur impact portera sur l'année pleine à partir de 2023, donc avec un effet dont le montant sera doublé.

Au 1^{er} janvier 2023 et compte-tenu de l'extension des missions du Centre Communal d'Action Sociale, les actions découlant de la Petite Enfance, la politique de développement durable, la Prévention Spécialisée, le Logement et la Politique de la Ville ne seront plus portées par le budget principal de la ville d'Ermont mais par le CCAS.

Une vigilance encore accrue sera portée au suivi des effectifs permanents et de la masse salariale. Le processus décisionnel de validation ou non des recrutements ou remplacements sur les emplois permanents au vu des besoins et des réflexions organisationnelles de la collectivité sera renforcé. En cas de départ d'un agent (retraite, démission...), il importe qu'une réflexion systématique ait lieu sur l'organisation du service. Des pistes d'externalisation pourront être étudiées.

✓ L'article L123-1 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par le décret 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des Centres communaux et Intercommunaux d'action sociale, précise que l'analyse des besoins sociaux (ABS) consiste en un diagnostic sociodémographique à partir de données d'observation sociale du territoire et qu'elle établit avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

En juin 2022, la procédure d'appel d'offre ayant été fructueuse, le diagnostic a été confié au cabinet « Agence Transitions ». Le rapport, qui sera présenté au Conseil d'Administration, devrait être finalisé en juin 2023.

✓ En septembre 2022 : le forum des associations est sur le thème du handicap, mettant à l'honneur les 31 associations locales qui accueillent les personnes porteuses de handicap. Sous couvert de sport, de culture, de solidarité, les bénévoles de ces associations luttent contre les discriminations et favorisent l'intégration des personnes porteuses d'un handicap. C'est important que chacun puisse trouver une place, sa place auprès des autres.



Au cours de l'année, le « LIONS CLUB » offre les panneaux « Si tu prends ma place, prends mon handicap » pour toutes les places de stationnement de la ville.

✓ La crise sanitaire et économique de 2022 accentuée et met en lumière l'isolement de personnes vulnérables dans nos territoires, entraînant dans certains cas des situations humaines dramatiques. En France, ce sont 300 000 personnes qui seraient actuellement en état de « mort sociale » : elles ne voient plus leurs familles, leurs amis et elles ne parlent pas, non plus, à leurs voisins.

Lutter contre ce phénomène impose une prise de conscience générale et une puissante mobilisation de tous les acteurs, des institutions aux citoyens. Cela passe par le développement d'actions intergénérationnelles, la construction d'une politique de proximité et une meilleure sensibilisation du grand public.

A Ermont, toutes les manifestations publiques attirent énormément les personnes seules. La programmation des thés dansants, des ciné duo, du banquet des séniors, des travaux de Génération Or, des ateliers intergénérationnels, des ateliers de jeux, du portage des repas, l'accueil au foyer des anciens, les formations



aux gestes de premiers secours, les dimanches au théâtre etc.. rythment les semaines et permettent aux agents du pôle solidarité de suivre les plus fragiles.

2/ Missions

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 fait apparaître le principe de l'assistance comme "un devoir de l'Etat et un droit pour le citoyen".

Le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants¹.

Pour y parvenir, le CCAS possède une double fonction : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro-crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Rappel des articles du Code de l'action sociale et des familles

Article L116-1

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1.

Article L116-2

L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.

Article L311-1

L'action sociale et médico-sociale, au sens du présent code, s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale suivantes :

¹ <https://www.aide-sociale.fr/centre-action-sociale/>



1° Evaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, informations, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation,

2° Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté,

3° Actions éducatives, médicoéducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formations adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge,

4° Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociale et professionnelle, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail,

5° Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif,

6° Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Ces missions sont accomplies par des personnes physiques ou des institutions sociales et médico-sociales.

Pour Ermont, l'organisation du pôle SOLIDARITES autour du CCAS étend ses missions mais toutes convergent vers les mêmes objectifs :

- Être une ville bienveillante et innovante autour des solidarités,
- Répondre aux besoins essentiels pour garantir la dignité de chaque Ermontois : se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et travailler,
- Accompagner les familles
- Aider les aidants et soutenir les familles,
- Travailler les parcours résidentiels relatif au logement social
- Faciliter l'accès aux soins et sensibiliser les Ermontois aux sujets liés à la santé.
- Fédérer les Ermontois
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle.



3/ Connaissance de la population

3.1 Evolution de la population d'après les données en vigueur au 01/01/22

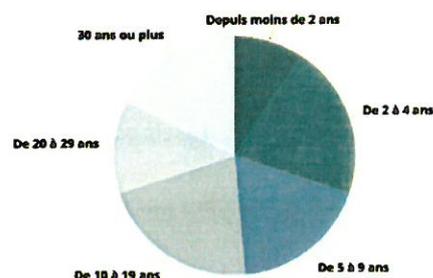
Année	1990	1999	2008	2013	2019	2020
Population	27 947	27 494	27 661	28 021	28 939	29 453*

*Courrier INSEE de décembre 2022

En 50 ans, la population de notre ville a évolué de 21,3%.

En 2019, parmi cette population :

- 17,5% résident à Ermont depuis plus de 30 ans,
- 30% résident à Ermont depuis plus de 20 ans
- 51,4% résident à Ermont depuis plus de 10 ans
- 69,9% résident à Ermont depuis plus de 5 ans
- 20,7% résident à Ermont entre 2 et 4 ans
- 9,4% sont à Ermont depuis moins de 2 ans



Ces pourcentages montrent que la ville d'Ermont préserve son attractivité au fil des années, mais ils montrent également que le taux de rotation est faible, ce qui est une difficulté pour promouvoir les parcours résidentiels.

Concernant le nombre moyen de personnes par logement, celui-ci est passé en 50 années à Ermont de **3,31 personnes** à **2,30 personnes en 2019**, et à **2,22 en 2022**. Quatre principaux facteurs expliquent cette évolution :

- Le vieillissement de la population, qui entraîne une augmentation de la part des ménages sans enfants, donc plus petits. S'y ajoute l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile.
- Ensuite la transformation des modes de vie, avec moins de vie en couple et plus de séparations, que ce soit aux âges de la vie active, mais aussi pour la génération des 60-74 ans.
- Enfin, la baisse du nombre de familles nombreuses, avec les progrès de la contraception et le développement de l'activité des femmes.
- Les familles nombreuses s'éloignent et vont plutôt vivre dans le Vexin ou dans le grand Oise car le prix au M² est moindre.



3.2 Composition des foyers ermontois, d'après les données en vigueur au 01/01/22

	2008	2019	2020
Nombre de foyers	11 389	12 481	
<i>Nombre de logements (Foyers + logements occasionnels + résidences secondaires ou meublées + logements vacants etc...)</i>		13 042	13 047
Ménages d'une seule personne	3 532	4 527	
Hommes seuls	1 205	1 836	
Femmes seuls	2 327	2 691	
Couple sans enfants	2 737	2 652	
Couple avec des enfants	3 606	3 625	
Famille Monoparentale	1 266	1 506	
Autres ménages sans famille	248	171	

3.3 Etude de la population vivant seule, d'après les données en vigueur au 01/01/22

% de la population ermontoise vivant seule par tranches d'âge	2008	2013	2019
15 / 19 ans	0,5%	0%	1,1%
20 / 24 ans	6,3%	4,2%	5,1%
25 / 39 ans	11,6%	12,6%	15,1%
40 / 54 ans	11,7%	12,8%	14,5%
55 / 64 ans	18,6%	19,3%	23,5%
65 / 79 ans	30,6%	31,9%	34,4%
80 ans et plus	56,2%	57,8%	56,4%

Statistiquement, entre 20 ans et 50 ans, les femmes vivent beaucoup moins seules (10 % contre 20 %) parce que la garde des enfants leur est bien plus souvent confiée. Puis les enfants quittent le domicile, et l'écart d'espérance de vie avec les hommes fait le reste. Au bout du compte, chez les plus de 80 ans, 62 % des femmes vivent seules, contre seulement 27 % des hommes.



3.4 Répartition de la population ermontoise entre les hommes et les femmes, d'après les données en vigueur au 01/01/22

Informations 2019, d'après les données en vigueur au 01/01/22	Hommes	Femmes
0 / 14 ans	2 934	2 965
15 / 29 ans	2 491	2 585
30 / 44 ans	3 022	3 193
45 / 59 ans	2 502	2 965
60 / 74 ans	1928	2 236
75 / 89 ans	710	1 074
90 ans et plus	105	231
TOTAL	13 691	15 248



Du 1er juin au 15 septembre, les agents du pôle solidarité mettent en place un dispositif de "veille canicule", permettant aux Ermontois de plus de 65 ans, isolés ou vulnérables, adultes handicapés ou personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, d'être contactés quotidiennement en cas de fortes chaleurs en cas de déclenchement du niveau 2 du Plan canicule par la Préfecture du Val d'Oise.



3.5 Activités de la population ermontoise, d'après les données en vigueur au 01/01/22

	2008	2013	2019	2019 en Ile de France
Population de 15 à 64 ans	18 384	18 365	18 355	
Actifs en %	76,7%	75,1%	77%	
Actifs ayant un emploi en %	69,6%	66,5%	68,6%	67,1%
Actifs au chômage en %	7,1%	8,5%	8,5%	7,4%
Inactifs en %	23,3%	24,9%	23%	
Elèves, étudiants et stagiaires en %	10,5%	10,9%	9,9%	11,7%
Retraités ou pré-retraites en %	6,8%	6,1%	4,9%	3,9%
Autres inactifs en %	6%	7,9%	8,2%	8,1%

En 2019, les 12 284 foyers fiscaux représentent 30 015 personnes (plus que la population dénombrée).

Sur ces 12 284 foyers fiscaux :

- 69% sont imposés.
- 16% des foyers fiscaux sont en précarité*
- La médiane du revenu disponible est à 23 760 €

* Les personnes en situation de **précarité** financière (ou « à bas revenus ») sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la CAF ou de la MSA dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus.



B / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En attendant les conclusions du rapport sur l'analyse des besoins sociaux, les orientations budgétaires tendent à pérenniser les actions déjà existantes et à permettre l'innovation sur quelques sujets afin de préserver la dynamique sociale.

La première des priorités est que tous les professionnels de chaque secteur travaillent de concert pour le bien des familles et des ermontois. En effet, l'importance de l'accompagnement des personnes vulnérables « au bon moment », est indispensable pour éviter que les problèmes deviennent quasi inextricables.

Les agents du pôle Solidarités construisent ou pérennisent les liens avec les partenaires sociaux et les partenaires institutionnels pour apporter une aide adaptée à chaque Ermontois en difficulté, peu importe l'âge et la situation familiale.

1 / Orientations budgétaires concernant les aides facultatives

La mise à jour d'une politique d'aides facultatives passe nécessairement par une réflexion sur les objectifs stratégiques du CCAS. Un nouveau guide, issu d'un travail collaboratif, sera présenté en 2023 et suivra 4 axes :

- Etendre la nature des aides accordées
- Plafonner les aides pour valoriser l'équité de traitement entre tous les Ermontois et préserver le « reste à vivre » pour chaque membre de la famille.
- Prendre en compte les familles « juste sur le fil » en augmentant de 10% les plafonds de la CAF
- Réaffirmer la confiance accordée à la Commission permanente pour pallier l'urgence.

Ce nouveau guide élargit le panel des aides facultatives possibles, notamment en matière de santé, de besoins primaires ou tout aide qui améliore les conditions de vie de la personne. La politique de prévention santé du CCAS d'Ermont passe également par ce nouveau guide des aides.

Cette mesure risque de peser budgétairement lourd sur le budget 2023. Le choix a été fait de laisser le montant des aides facultatives à 210 000 euros et d'ajuster si nécessaire par une subvention complémentaire en cours d'année, demandée à la ville.

L'évaluation de cette nouvelle politique d'aides facultatives sera réalisée en fin d'année 2023 et réajuster si nécessaire

2 / Orientations budgétaires concernant l'aide alimentaire

L'aide alimentaire accordée pour 6 semaines auparavant a été passée à 8 semaines pour faciliter le travail des bénévoles de l'épicerie sociale.

L'épicerie sociale est une association très soutenue par le CCAS et la ville d'Ermont :

- Matériellement, via le prêt des locaux et l'agrandissement du hangar de stockage



- Humainement, via la mise à disposition des agents municipaux pour les collectes et pour les tournées hebdomadaires
- Financièrement, via une subvention

Ces aides seront reconduites en 2023.

3/ Orientations budgétaires concernant le vieillissement et la perte d'autonomie

En Val d'Oise, 87% des personnes âgées de plus de 80 ans ou plus, vivent à leur domicile, et seuls 13% vivent en établissement spécialisé.

À Ermont, deux établissements hébergent des personnes âgées :

- Ermont EHPAD « Les Primevères » - 110 rue du Professeur Calmette
- Ermont Résidence autonomie « Jeanne d'Arc » - 33 rue de la petite Bapaume

Compte-tenu du vieillissement de la population, cette offre est insuffisante. La nouvelle résidence sénioriale en construction dans le quartier de la gare d'Ermont Eaubonne, devrait être livrée en 2023 et proposera un nouveau type d'hébergement répondant à une demande.

Les orientations budgétaires 2023 pérennisent les actions mises en place pour pallier la perte d'autonomie. Ces animations sont subventionnées en partie par la conférence des financeurs (le yoga du rire, les cours de danse, les ateliers mémoire, les ateliers écriture etc ...). Plusieurs animations en lien avec d'autres services municipaux (évènementiel, centre socio-culturel, accueils de loisirs, politique de la ville, ferme pédagogique) complètent l'offre proposée aux séniors et permettent de lutter contre l'isolement.

Dans le plan anti-isolement qui sera présenté en CA du CCAS au cours de l'année 2023, il est prévu d'organiser un réseau de professionnels et de bénévoles autour des travailleurs sociaux, qui sont le premier maillon pour bien identifier une situation d'isolement ou de précarité.

En plus de l'application de la ville sur laquelle un signalement peut être effectué, une adresse mail solidarité@ville-ermont.fr a été créée pour que les Ermontois puissent signaler toute personne isolée ou en difficulté.

D'autre part, le bus séniors, conduit par des bénévoles, poursuivra ses rotations quotidiennes pour permettre aux séniors de se rendre à leurs rendez-vous médicaux ou à l'Hypermarché Cora.

Concernant les personnes porteuses de handicap qu'il soit temporaire ou définitif, les nouvelles aides prévues dans le guide des aides 2023 permettront de mieux appréhender les difficultés.

De nouvelles permanences de professionnels seront mises en place pour faciliter le premier conseil ou premier diagnostic nécessaires aux Ermontois (agents de la MDPH, travailleurs sociaux du Service Social Départemental etc ...)



4/ Orientations budgétaires concernant le logement

La principale orientation budgétaire relève de la réorganisation du service logement, afin de poursuivre la dématérialisation des dossiers tout en garantissant le service « bureau enregistreur ».

Comme voté en conseil municipal de décembre 2022, le contingent d'attribution de l'office Val Parisis Habitat sera géré par le CCAS d'Ermont, il est donc nécessaire de renforcer les équipes. Beaucoup de dossiers sont mis à jour au sein de la Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod, participant ainsi à l'autonomie numérique des demandeurs.

Au cours de l'année 2023, la liste des critères d'attribution des logements sera présentée au CA du CCAS, permettant ainsi la mise en place d'un comité d'études des dossiers des demandeurs de logement.

Les agents et les travailleurs sociaux travailleront à l'accompagnement des ermontois pour faire valoir leur droit au logement opposable (DALO) en partenariat avec les services de la Préfecture. Ils étudieront également les faisabilités en matière de parcours résidentiel par l'accompagnement social des personnes fragilisées.

5/ Orientations budgétaires concernant la petite enfance

Le service petite enfance s'inscrit dans la gestion d'un ensemble d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et de services destinés aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans, à savoir :

- Un Multi-accueil dont une Halte-Garderie,
- Une Crèche Familiale
- Un Relais Petite Enfance,

Afin de satisfaire au mieux les demandes de places d'accueil, 85 places en crèches dans 4 établissements multi-accueils privés sont réservées. (*Les Bouquinvilles, Les petites Canailles, Ermont-Savoie, Eucalyptus*).

S'ajoutent 45 places dans une crèche privée en délégation de service public (*Les Gibus*).

Les orientations budgétaires pour 2023 sont les suivantes :

- Continuer à optimiser les places dans les structures Petite Enfance et ainsi veiller à respecter les taux d'occupation et les taux de facturation selon les préconisations de la CAF ;
- Maintenir l'offre d'accueil en tenant compte des nouveaux effectifs de la crèche familiale.
- En parallèle, création d'une micro-crèche au sein de la crèche familiale
- Poursuivre la réorganisation du « Relai Petite Enfance » avec l'arrivée récente d'une deuxième animatrice qui vient renforcer l'équipe pour davantage répondre aux attentes de la CAF (Professionnalisation des assistantes maternelles libérales+ Augmentation des accueils jeux+ Elargissement du guichet unique) ;
- Travailler à la nouvelle organisation de l'accueil des bébés au sein du Multi-accueil A Petits Pas et à l'élargissement à l'amplitude horaires de structures notamment le Multi-accueil A Petits Pas,
- Satisfaire le plus grand nombre de familles possibles et prétendre au subventionnement optimum de la CAF (via aussi les projets de travaux)



6/ Orientations budgétaires concernant la politique de la ville

Bien que la politique de la ville soit réservée au quartier des chênes, seul quartier classé QPV de la ville, la volonté politique du CCAS est de considérer l'ensemble des ermontois en toute équité.

Les orientations budgétaires pour 2023 iront donc en ce sens :

- Le plan canicule, le plan grand froid et le plan anti-isolation seront mis en commun et en conformité pour permettre une harmonisation des pratiques. Parallèlement, de nouvelles actions seront mises en place dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, notamment sur la lutte contre l'isolement des seniors dans les quartiers surveillés. Ces actions subventionnées, en cas de succès seront étendues à l'ensemble du territoire.
- Les rencontres intergénérationnelles seront développées, via des projets de cohésion sociale à travers l'animation d'ateliers lecture en crèche, à la ludothèque et dans les centres de loisirs par les seniors.
- Le développement au sein de « l'Eloge des Passerelles » des actions en direction de la jeunesse et des habitants pour favoriser le vivre ensemble et améliorer le cadre de vie.
- L'organisation d'un forum de la sécurité routière
- L'analyse des besoins des aidants familiaux confrontés à la dépendance de leurs proches
- L'accès à la médiation familiale par l'intervention régulière au sein de la Maison Communale des Solidarités d'un professionnel de la médiation

7/ Les orientations budgétaires concernant les bénéficiaires du RSA

Mis en place par la loi du 1er décembre 2008, le revenu de solidarité active (RSA) s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API). Les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité du conseil départemental. Cependant les travailleurs sociaux du CCAS d'Ermont reçoivent régulièrement les bénéficiaires des minima sociaux pour répondre aux 5 orientations définies :

- Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes, en plaçant la remise à l'emploi et l'activité au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif ;
- Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif RSA, en ouvrant les actions au-delà des bénéficiaires du RSA (jeunes, demandeurs d'emploi en fin d'allocation, accompagnement dans l'emploi...) ;
- Prendre en compte les besoins, attentes et compétences attendues des entreprises locales en matière d'emploi dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion, en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel ;
- Renforcer l'offre d'insertion au profit des personnes et des entreprises du Val d'Oise, en favorisant la mise en cohérence et la coordination des efforts du Département et de ses partenaires (Etat, Région, EPCI, acteurs de branche, organismes de formation...) ;
- Mettre en œuvre un dispositif départemental d'insertion vers l'emploi exigeant et efficace, en développant la responsabilisation des acteurs, le suivi et l'évaluation en continu des actions.



Les orientations budgétaires 2023 du CCAS suivent les orientations départementales pour lesquelles le CCAS reçoit une participation financière en fonction du nombre de bénéficiaires suivis.

8/ Les autres orientations budgétaires

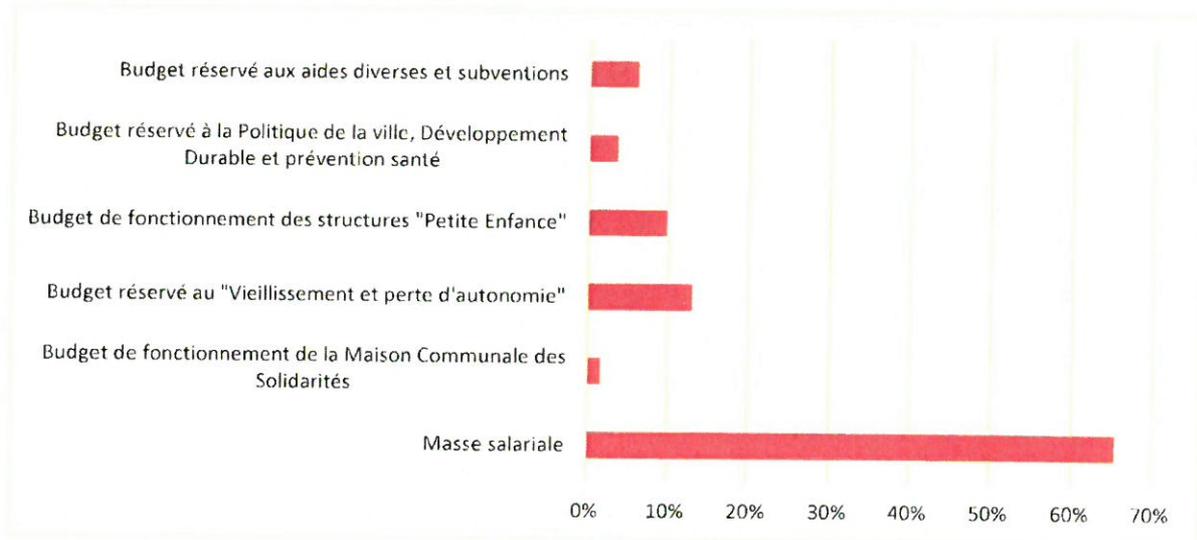
Afin de garantir un service au plus près des besoins des Ermontois, le CCAS d'Ermont finance et/ou accueille :

- Les permanences d'avocats
- Les permanences psychologiques
- Les permanences de l'écrivain public
- Les permanences d'AMI services
- Les permanences de la CRAMIF
- Les permanences de l'UDAF

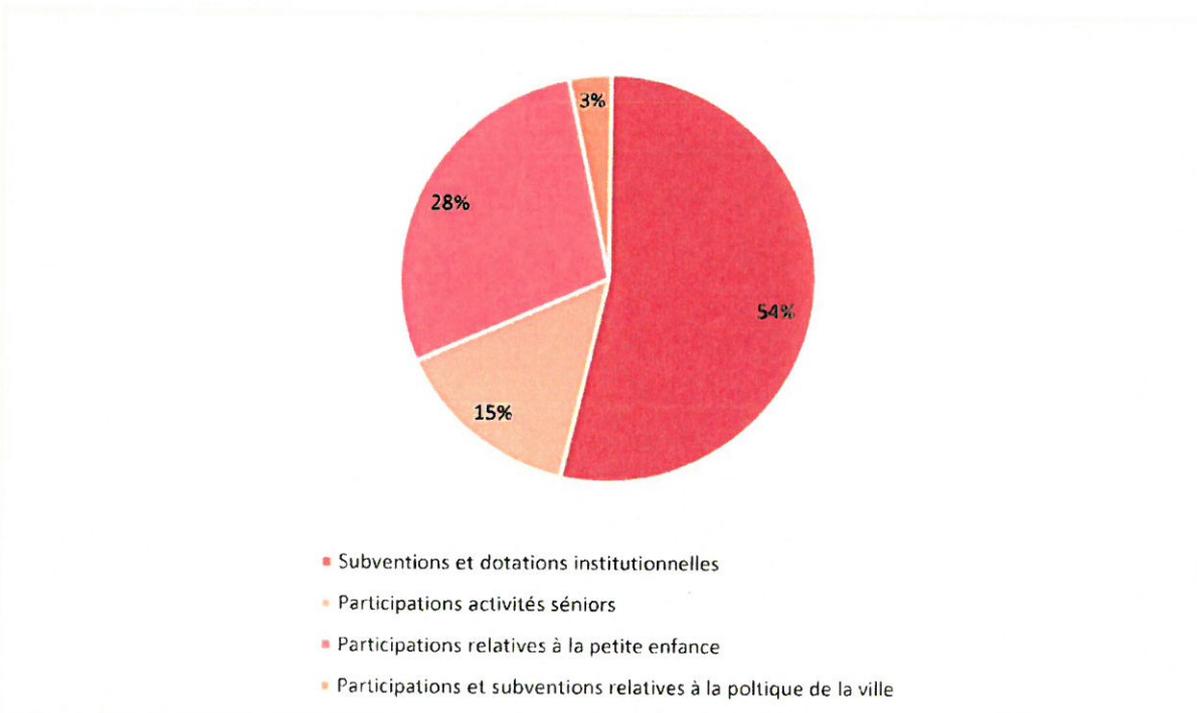


C/ REPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES 2023

1/ Dépenses prévisionnelles



2/ Recettes prévisionnelles





D / LES ADMINISTRATEURS DU CCAS sur la mandature 2020 – 2026

		Nom	Prénom
ELUS	Monsieur	HAQUIN	Xavier
	Madame	CABOT	Céline
	Madame	MEZIERE	Angélique
	Monsieur	CARON	Yannick
	Monsieur	PICHON	Jean-Noël
	Madame	GUEDJ	Florence
	Madame	BENLAHMAR	Najat
	Monsieur	GODARD	Nicolas
	Monsieur	HEUSSER	Jean-François
REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS	Monsieur	HERVOT	Jean
	Monsieur	DUC	Michel
	Madame	GIRAUD	Arlette
	Madame	CARRY	Charlette
	Monsieur	HUMBERT	Eric
	Madame	BERNIER	Francine
	Monsieur	KNOBLOCH	Othman
	Madame	BAPAUME	Martine



CONCLUSION :

En 2023, le CCAS poursuivra et renforcera ses actions auprès des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires des minima sociaux et de tout autre Ermontois en difficulté.

En 2023 comme en 2022, un travail partenarial sera effectué pour trouver de nouvelles sources de financement, mais également pour trouver de nouveaux soutiens qui nous permettront d'élargir l'offre de services proposée aux Ermontois.

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230127-2023-3-DE
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023